



ZONE SUD - EST AVIRON TÊTE DE RIVIÈRE INTERRÉGIONALE DE BELLEY VIRIGNIN U19 - Senior - Para-aviron

DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2025

1. ORGANISATION

Organisée par le Club de l'aviron du Bugey-haut-Rhône, la Zone Sud-est, et le Comité de l'Ain d'aviron.

Responsable de la zone Sud Est :
Régis BOREL
Mail : regis.borel@ffaviron.fr
Tél : 06 08 30 36 82

Responsable de l'organisation :
Arnaud JANIN
Mail : arnaud.abhr@gmail.com
Tel : 06 85 96 26 73

Coordonnateur Technique :
Frédéric PERRIER – Conseiller Technique Sportif
Mail : frederic.perrier@ffaviron.fr
Tel : 06 81 35 82 29

2. DESCRIPTIF

Parcours chronométré de 4000m et 6000m pour les para-aviron et de 6000m pour les U19 et seniors.

Cette épreuve s'inscrit dans le programme du chemin de sélection de la Direction Technique Nationale.

En conformité avec le chemin de sélection des équipes de France, les rameuses et rameurs U19, U23 et Seniors A peuvent effectuer ce parcours en skiff ou en deux sans barreur.

Évolution saison 2025/2026 : la catégorie poids léger disparaît lors de cette TDR, tout comme elle disparaîtra lors des championnats de zone et de France bateaux courts 2026 (cf. Réglementation sportive 2026 : <https://www.ffaviron.fr/reglementation-des-compétitions/reglementation-sportive>).

Tous les sportifs concourront dans leur zone respective ou celle de leur pôle d'appartenance.

3. LIEU

Parc à bateau : base nautique des Ecassaz, 01300 VIRIGNIN
(long : 5°42'26, lat : 45°44'16, alt : 236m)

4. ENGAGEMENTS

Ils doivent être réalisés sur l'intranet de la FFA : intranet.ffaviron.fr

Ouverture des inscriptions : Lundi 20 octobre 2025 à 8h00

Clôture des inscriptions : Dimanche 02 novembre 2025 à 18h00

Consultation des inscriptions : Lundi 03 novembre 2025 à 20h00

Le coût de l'engagement est de 5 € par siège.

Afin de valider votre inscription, les chèques (libellés à l'ordre de « Aviron Bugey Haut-Rhône ») devront être remis lors du retrait des numéros.

5. DISCIPLINES

JUNIOR - distance de course : 6000 m

- | | | |
|---|--------|--------------------------------------|
| 1 | U19F2- | deux rameuses en pointe sans barreur |
| 2 | U19H2- | deux rameurs en pointe sans barreur |
| 3 | U19F1X | une rameuse en couple |
| 4 | U19H1X | un rameur en couple |

SENIOR - distance de course : 6000 m

- | | | |
|---|------|--------------------------------------|
| 5 | SF2- | deux rameuses en pointe sans barreur |
| 6 | SH2- | deux rameurs en pointe sans barreur |
| 7 | SF1X | une rameuse en couple |
| 8 | SH1X | un rameur en couple |

SENIOR – para-aviron - distance de course : 4000 m

- | | | |
|----|-------------|--|
| 9 | SF1X PR1 | une rameuse en couple (<i>bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires</i>) |
| 10 | SH1X PR1 | un rameur en couple (<i>bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires</i>) |
| 11 | SF1X PR2 | une rameuse en couple (<i>bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs</i>) |
| 12 | SH1X PR2 | un rameur en couple (<i>bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs</i>) |
| 13 | SF2- PR3-ID | une rameuse aviron adapté et une rameuse valide |
| 14 | SH2- PR3-ID | un rameur aviron adapté et un rameur valide |

SENIOR – para-aviron - distance de course : 6000 m

- | | | |
|----|----------|--|
| 15 | SF2- PR3 | deux rameuses en pointe sans barreur (<i>dont 2 rameuses para ou 1 rameuse para et 1 guide (femme valide)</i>) |
| 16 | SH2- PR3 | deux rameurs en pointe sans barreur (<i>dont 2 rameurs para ou 1 rameur para et 1 guide (homme ou femme valide)</i>) |
| 17 | SF1X PR3 | une rameuse en couple (<i>embarcation libre</i>) - classification couple |
| 18 | SH1X PR3 | un rameur en couple (<i>embarcation libre</i>) - classification couple |

6. PARCOURS

Parcours de 4000 et 6000 m, présentés au moment de la réunion des délégués.

7. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

7.1. La réunion des délégués aura lieu dimanche 9 novembre 2025 à 9h30, dans la salle de réunion du club.

7.2. Numéros : La distribution sera ouverte pendant la réunion des délégués contre une caution de 10 € / numéro.

7.3. Les rotations de bateaux ne seront pas autorisées dans la même catégorie.

7.4. Départs : l'écart entre les bateaux sera de 30 secondes.

7.5. Les programmes seront fournis à la réunion des délégués par le comité d'organisation et seront téléchargeables sur les sites Internet.

7.6. Le chronométrage sera assuré par les CTS et TSR de la zone, en liaison avec la structure support.

7.7. La sécurité sera assurée par des spécialistes, sur l'eau et au sol (secouristes, médecin) en liaison avec le Club de l'ABHR et la zone Sud-Est.

7.8. L'arbitrage sera coordonné par le PCRA de la ligue AURA, qui désignera le président de jury en relation avec le responsable de zone et le coordonnateur technique.

7.9. Une remise de récompenses sera organisée à l'issue de chaque épreuve.

8. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Informations consultables et téléchargeables sur le site Internet de la zone sud-est aviron : <http://www.zone-sud-est-aviron.fr>

Chaque ligue constituant la région sud-est est autorisée à héberger ces informations.

9. ÉCHÉANCIER

Samedi 18 octobre 2025 : Mise en ligne de la fiche technique sur le site de la zone SE.

Lundi 20 octobre 2025 à 8h00 : Ouverture des inscriptions.

Dimanche 2 novembre 2025 à 18h00 : Clôture des inscriptions.

Lundi 3 novembre 2025 à 20h00 : consultation de la liste des engagés.

Mercredi 5 novembre 2025 : mise en ligne des engagements, horaires et ordres de départ.

Dimanche 9 novembre 2025 : Mise en ligne des résultats sur le site de la zone SE.

10. PROGRAMME

COURSE N°	CATÉGORIE	HORAIRES	DISTANCE
6 + 16	SH2-, SH2-PR3	11H00	6000 M
8 + 18	SH1X, SH1XPR3		6000 M
5 + 15	SF2-, SF2-PR3		6000 M
7 + 17	SF1X, SF1XPR3		6000 M
2	U19H2-		6000 M
4	U19H1X		6000 M
1	U19F2-		6000 M
3	U19F1X		6000 M
12	SH1XPR2		4000 M
11	SF1XPR2		4000 M
10	SH1XPR1		4000 M
9	SF1XPR1		4000 M
14	SH2- PR3-ID		4000 M
13	SF2- PR3-ID		4000 M

Régis BOREL
Responsable de la Zone Sud-est



Alex MAZOYER
PCRA Ligue AURA



Arnaud JANIN
Responsable de l'organisation



Frédéric PERRIER
Coordonnateur technique de la zone Sud-Est

